

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nice, le 22 juillet 2022

# *Réserves marines des côtes méditerranéennes* Le laboratoire Ecoséas met en ligne une base de données complète d'informations aux usagers de la mer

Alors que des milliers de touristes fréquentent le littoral français de la Méditerranée, le laboratoire Ecoséas (Université Côte d'Azur, CNRS), historiquement très impliqué dans ces recherches sur la protection de la biodiversité marine littorale, met en ligne une base de données concernant l'ensemble des réserves marines des côtes françaises de la Méditerranée. Cet observatoire donne aux usagers de la mer toutes les informations détaillées sur la réglementation en vigueur des 77 réserves marines comprenant 148 zones de réglementation distinctes.

Cette base de données donne l'évolution de la protection des espaces marins, elle est sans cesse mise à jour. Elle vient d'être réactualisée avec une présentation améliorée (voir [www.medamp.org](http://www.medamp.org)). Elle est basée sur les indications des décrets et arrêtés publiés depuis les premières créations de réserves (celle du Parc national de Port-Cros en 1967 et celle du cantonnement de Beaulieu-sur-Mer en 1968), et sur l'analyse cartographique d'un système d'information géographique (SIG) sur lequel ont été reportées toutes les coordonnées des réserves ainsi que le trait de côte initial, l'ensemble des ouvrages gagnés sur la mer et les lignes (isobathes) bathymétriques.

**Le Laboratoire ECOSEAS donne une analyse de la situation.**

### Une situation complexe à simplifier

La situation actuelle de la protection juridique territoriale de la biodiversité marine des côtes françaises de la Méditerranée est extrêmement complexe et mérite d'être simplifiée.

Deux établissements publics d'État à caractère administratif distincts sont impliqués :

- L'Office Français de la Biodiversité (OFB) gère 55 Aires Marines Protégées (AMP) avec 5 statuts différents :
  - Deux *Parcs nationaux* qui s'étendent en mer (Port-Cros et Calanques de Marseille)
  - Quatre *Réserves naturelles* qui s'étendent en mer (Scandola, Bouches de Bonifacio, les îles du Cap Corse et Cerbère Banyuls)
  - Deux *Parcs naturels marins* (Golfe du Lion, Cap Corse et Agriate)
  - Cinq *Arrêtés de biotopes* (Bruzzi, Moines, St Florent, Beauduc et Nice)
  - 42 *sites Natura 2000*
  - Nous n'avons pas tenu compte des 10 extensions marines des terrains du *conservatoire du littoral* ayant le statut d'Aire Marine Protégée alors que la colonne d'eau n'est pas concernée.

- L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER) gère 22 réserves marines de pêche avec deux statuts différents :
  - Les cantonnements de pêche (au nombre de 17)
  - Les concessions de pêche (au nombre de 5)

Enfin une zone de protection internationale (le *sanctuaire Pelagos*) couvre des zones françaises, monégasques et italiennes).

### Des niveaux de protection différents

Le niveau de protection réelle de la biodiversité marine est extrêmement différent selon le statut et la réglementation associée ce qui rend peu lisibles les efforts de protection. On distingue :

- des espaces où la protection est forte car toute forme de pêche est interdite avec une surveillance spécifique (soit 0,33 % des eaux territoriales - secteurs localisés des parcs nationaux et des réserves naturelles) ;
- de larges espaces où la protection contre l'impact principal sur la biodiversité marine (la pêche) est très faible ou inexistante (les 42 sites Natura 2000, les 2 parcs naturels marins et les zones périphériques des parcs nationaux et des réserves naturelles) soit 50,85 % des eaux territoriales.

### Des doublons dans la gestion d'un même espace marin

Un très grand nombre d'espaces marins protégés se recouvrent. De multiples doublons de gestion du même espace marin sont mis à jour : par exemple 52% des sites Natura 2000 sont à l'intérieur d'un espace mieux protégé (parc national, réserve naturelle, parc marin naturel).

### Une tendance à la création d'immenses zones peu ou pas du tout protégées de la pêche

Une tendance à la création d'immenses zones peu ou pas du tout protégées de la pêche (sites Natura 2000) au-dessus de zones éloignées de la côte (6 créations depuis 2018 totalisant 12 734 km<sup>2</sup> dans la zone économique exclusive) alors que la biodiversité marine la plus riche et la plus menacée par toutes les formes de pêche et la proximité des ports se situe dans les petits fonds côtiers (entre 0 et -20 m de profondeur). Actuellement entre 0 et -10 m seuls 0,66 % des biotopes sont fortement protégés alors que 1052 ouvrages (ports terres pleins épis etc.) ont été construits sur la mer ayant définitivement détruit 5,24 % des fonds initiaux entre 0 et -10 m (voir [www.medam.org](http://www.medam.org)).

### Une charte graphique commune à toutes les zones protégées

Une incohérence dans la communication au public des réglementations en vigueur avec la publication de cartes aux chartes graphiques distinctes. Par exemple le rouge signifie que toute forme de pêche est interdite dans le Parc national de Port Cros alors que 50 km plus loin, dans le Parc national des Calanques, c'est le bleu foncé. Le site en ligne [www.medamp.org](http://www.medamp.org) présente toutes les cartes détaillées des aires marines protégées et des réserves marines de pêche avec la même charte graphique.

### Des zones marines encore trop faiblement protégées

Pour mieux protéger la biodiversité marine un accord international (Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies), signé par la France, a pour objectif de protéger, en 2030, 30% des eaux nationales dont 10 % devront être « fortement protégées ». La base de données produite par le laboratoire ECOSEAS montre qu'actuellement seules 0,33 % des eaux territoriales françaises de la Méditerranée sont protégées « fortement » (toutes formes de pêche interdites et surveillance spécifique). L'observatoire des réserves marines et des aires marines protégées montre l'immense effort à accomplir pour que la façade maritime des côtes françaises de la méditerranée puisse atteindre cet objectif dans 7 années.

*La mise en place de l'Observatoire des réserves marines et des Aires Marines Protégées par le laboratoire ECOSEAS (Université Côte d'Azur, CNRS) a été financée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et la Région Sud (Provence Alpes Côte d'Azur).*

#### **A propos du laboratoire ECOSEAS**

Le laboratoire ECOSEAS est spécialisé en écologie marine fondamentale et appliquée. La plupart des travaux de recherche sont menés en mer Méditerranée et abordent à la fois des questions théoriques (fonctionnement des écosystèmes, biologie et écologie des espèces et des communautés ; changements bioécologiques sous l'influence du changement climatique) et appliquées (conservation et évaluation à l'échelle de l'écosystème ; zones côtières ; gestion des activités humaines dans les zones côtières ; pêche artisanale durable ; biosurveillance écotoxicologique).

#### **A propos d'Université Côte d'Azur**

Université Côte d'Azur est une Université dite expérimentale qui depuis le 1er janvier 2020 s'est substituée à l'Université Nice Sophia Antipolis et à la Communauté d'Universités et Etablissements (ComUE) Université Côte d'Azur. Le décret portant sa création a été publié le 26 juillet 2019 au Journal Officiel. Lauréate en 2016 d'une initiative d'excellence, Université Côte d'Azur se place parmi les grandes universités de recherche françaises. Structurée en composantes internes dont les responsabilités sont accrues, adossant l'ensemble de ses missions à l'excellence de sa recherche, fortement ancrée sur son territoire, associée aux plus grands acteurs nationaux de la recherche, Université Côte d'Azur entend ainsi rayonner à l'international et se placer parmi les meilleures universités européennes.

#### **Contact presse**

- Delphine Sanfilippo – Université Côte d'Azur – Direction de la Communication et de la Marque - 07 86 84 98 13 – [delphine.sanfilippo@univ-cotedazur.fr](mailto:delphine.sanfilippo@univ-cotedazur.fr)
- Lorraine Bottin – laboratoire ECOSEAS – [lorraine.bottin@univ-cotedazur.fr](mailto:lorraine.bottin@univ-cotedazur.fr)